

Braccio, Nadia

De: info@cqlpe.ca
Envoyé: 17 avril 2014 03:50
À: Greffe
Objet: À verser au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)
Pièces jointes: SondageOmnibus-Avril2014.pdf; ListeMunicipalitesQc.pdf

Lettre d'observations à verser au dossier R-3854-2013 phase 2

À qui de droit :

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte les observations suivantes dont le préambule introduit et met en contexte la partie concernant le dossier tarifaire sur lequel la Régie devra sous peu statuer.

Je constate tout d'abord que maître Marie-Josée Hogue, représentant Hydro-Québec dans le dossier relatif aux Phases 2 et 3 du déploiement des compteurs intelligents, fait preuve d'une remarquable aptitude à nier la réalité, s'évitant ainsi de souffrir de dissonance cognitive.

En effet, elle affirmait lors de l'audience du lundi, 14 avril (<http://bit.ly/1tc8Fhn>), devant la Régie...

« Et, également, on a de bons résultats au niveau de l'acceptabilité sociale du projet. J'y reviendrai, évidemment, un peu plus en détail tantôt. Mais, quant au Distributeur, l'acceptabilité sociale du projet semble être acquise. Il y a très peu de résistance, vous aurez remarqué. Je ne vous dis pas aucune résistance, ça serait de faire abstraction de certaines remarques qui sont faites, que ce soit par certains groupes de pression, que ce soit même par certains individus.

Mais quand on regarde l'ampleur de ce projet-là, il me semble que la réaction ou la résistance qu'on peut constater est très très très petite. Et dans ce contexte-là, je pense qu'on peut parler avec justesse d'une acceptabilité sociale qui apparaît très grande. »

Pourtant, lors de son témoignage devant la Régie, le vendredi précédent, Brigitte Blais faisait valoir ce qui suit :

« Nous avons connaissance préliminaire qu'un sondage Léger aurait été effectué en avril 2014 à ce sujet à la demande d'une association citoyenne et qui indique que la moitié des répondants de la grande région de Montréal sont en désaccord avec le remplacement des compteurs analogiques par des compteurs intelligents et que soixante-trois pour cent (63 %) d'entre eux sont préoccupés par des enjeux de santé. »

Bien sûr, maître Hogue s'est aussitôt objectée à ce que le témoin continu en disant :

« Ici je vais faire une objection. Ça c'est clairement du oui-dire, ce n'est pas de la preuve qui est admissible. »

S'en est suivi un bref échange sur l'admissibilité ou non de ce genre d'information susceptible d'éclairer l'argument que présentait l'avocat de l'AQLPA, maître Dominique Neuman, selon qui il serait utile que la Régie prenne l'initiative de faire réaliser son propre sondage, afin de vérifier quel est l'état réel du niveau d'acceptabilité sociale de cette technologie controversée. La régisseuse, Mme Louise Pelletier, qui présidait cette audience, a nettement semblé se montrer réceptive à cette idée quand elle a déclaré :

« Écoutez, la Régie prend bien compte de la recommandation finale que vous avez. Le sondage, madame a indiqué qu'il aurait été rapporté et à ce niveau-là on va un petit peu plus loin que le oui-dire. On est dans les hypothèses. On va un petit peu loin dans ça. Et je pense qu'on va prendre en considération ou on saura donner la valeur probante à cette section-là de son témoignage. »

L'existence de ce sondage scientifique réalisé par une firme de sondage réputée pour la qualité impeccable de son travail, sondage dont je dépose le rapport en pièce jointe annexée à cette lettre d'observation, est semble-t-il commodément oublié quelque jours plus tard par maître Hogue qui affirmait « il me semble que la réaction ou la résistance qu'on peut constater est très très très petite. » Un rejet de cette technologie par 50% de la population, alors que seulement 36% des 500 répondants de la région métropolitaine de Montréal se déclaraient en accord avec le remplacement des compteurs électromécaniques par des compteurs intelligents, ne peut en toute logique est qualifié de « très très très petite résistance ».

Qui plus est, ainsi que ce sondage l'a démontré 52% des répondants se déclaraient il y a 2 semaines, en réponse à la 3e question de ce sondage, en désaccord avec la poursuite, sans étude d'impacts, du déploiement des compteurs intelligents dans les zones visées par les Phase 1, 2 et 3, alors que 35% d'entre eux se déclaraient d'accord.

Pourtant, les points de vue représentant la thèse de la régie et celle des opposants leur avaient été fournies de manière parfaitement équitable et équilibrée, comme il se doit dans tout sondage scientifique réalisé par une firme professionnelle...

Q3. La Régie de l'énergie examine présentement la demande d'approbation soumise par Hydro-Québec relativement aux Phases 2 et 3, afin de déterminer s'il faut autoriser ou non le déploiement des compteurs intelligents dans le reste du Québec. D'une part, la Régie estime que la problématique entourant les effets sur la santé allégués par les opposants a été suffisamment débattue lors de l'examen de la Phase 1, que l'assurance donnée par Santé Canada que les compteurs intelligents ne présentent pas de dangers pour la santé est suffisante, basant ainsi son examen principalement sur des considérations financières. D'autre part, les opposants font valoir qu'aucune étude d'impacts sur la santé n'ayant été réalisée, et compte tenu des nombreux témoignages de personnes rapportant éprouver des symptômes incommodes en présence de ces compteurs, il pourrait être imprudent de poursuivre le déploiement. Connaissant les principaux arguments avancés de part et d'autre, quel est votre niveau d'accord ou de désaccord avec la poursuite, sans étude d'impacts, du déploiement des compteurs intelligents dans les zones visées par les Phase 1, 2 et 3 ?

La Régie serait malvenue de ne pas tenir compte de la sagesse populaire et devrait, en toute logique, s'assurer qu'une telle étude d'impacts soit réalisée avant d'autoriser la suite du déploiement.

Enfin, ce même sondage abordait une question touchant plus directement à la question tarifaire, à savoir...

Q4. Dans sa décision sur l'approbation de la Phase 1, la Régie de l'énergie a demandé à Hydro-Québec d'accorder un droit de retrait aux personnes le demandant, moyennant des frais annuels de 206 \$ (17 \$ par mois), et un frais initial de 137 \$, ou de 98 \$ si le choix est fait dans un délai de 30 jours après l'envoi d'une lettre par Hydro-Québec avisant le client du déploiement dans son secteur. D'une part, Hydro-Québec fait valoir que c'est au client refusant l'installation gratuite d'un compteur intelligent qu'il revient de payer pour les frais de relève manuelle que cette option nécessite. D'autre part, les opposants dénoncent les frais réclamés, qualifiés de discriminatoires pour les ménages à faibles revenus. Selon vous que devrait faire la Régie de l'énergie ?

Choisissant parmi les 3 options offertes, 59% des répondants étaient d'avis que la Régie devrait accorder la gratuité pleine et inconditionnelle du droit de retrait. Seulement 15% estimaient qu'elle devrait maintenir les frais demandés par Hydro-Québec pour le droit de retrait, et enfin un autre 15% considéraient qu'elle devrait faire varier les frais demandés pour le droit de retrait en fonction des revenus du client, alors que 11% d'entre eux ne savaient pas ou refusaient de se prononcer.

Il serait franchement inconcevable que la Régie de l'énergie se refuse à tenir compte de telles données probantes démontrant un très important rejet du choix technologique qu'Hydro-Québec s'évertue à imposer à sa clientèle, et un refus fortement majoritaire de devoir payer pour ne pas être pollué, si un client décide de se prévaloir du droit de retrait consenti par la Régie de l'énergie, rejoignant en cela la motion adoptée à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale en mai 2013 « demandant à Hydro-Québec d'évaluer d'autres positions afin de ne pas pénaliser financièrement les clients qui ne veulent pas de compteurs intelligents et leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais. » En date du 16 avril 2014, cette motion a été entérinée par les élus de 27 municipalités et par les maires de 3 MRC (dont deux MRC réclamaient en plus un moratoire), sans oublier les 46 municipalités ayant adopté une résolution demandant un moratoire (dont 9 réclamaient en plus la gratuité du droit de retrait), pour un total de 93 municipalités (en incluant celles faisant partie des 3 MRC) représentant une population totale de 2,076,119 personnes selon les plus récentes données de recensement disponibles, soit plus du quart de la population du Québec - voir la liste à jour annexée à cette lettre d'observations.

De nouvelles résolutions ne cessent de parvenir à la CQLPE qui les compile (liste complète tenue à jour au <http://www.cqlpe.ca/pdf/ListeMunicipalitesQc.pdf>) et encourage les citoyens concernés à faire les démarches nécessaires, habituellement longues et complexes, auprès de leurs élus municipaux afin de solliciter et d'obtenir leur appui. Dans de nombreux cas, les élus municipaux attendent d'avoir rencontré les représentants d'Hydro-Québec avant de prendre leur décision qui, généralement, penche en faveur des préoccupations exprimées par les centaines de citoyens qui partout au Québec consacrent temps et argent pour ne pas se laisser imposer ce qu'ils considèrent comme une atteinte intolérable à leur liberté de choix.

Loin d'être unique dans le monde, cette résistance populaire à l'imposition d'une technologie aussi controversée que dangereuse ne cesse de croître, et ne fera que s'amplifier si la Régie approuve sans étude d'impacts les Phase 2 et 3. Parallèlement, le nombre de personnes rapportant être victimes des effets nocifs sur leur santé des micro-ondes pulsées émises en coup de fouet par l'ensemble des composantes du réseau maillé mis en place ne cesse de croître. Plus les citoyens comprendront que les maux de tête chroniques, l'insomnie et la kyrielle d'autres malaises dont ils souffrent depuis qu'on leur a imposé ces appareils sont causés par ces derniers, plus ils seront nombreux à joindre les rangs des milliers de citoyens déjà mobilisés pour stopper cette inqualifiable atteinte à leurs droits et libertés. Et si le déploiement n'est pas stoppé, un moment arrivera inévitablement où suffisamment de données épidémiologiques probantes permettront d'établir un lien scientifiquement démontré entre ces appareils et les maux qu'ils déclenchent, ce qui ouvrira la porte à des recours individuels et collectifs devant les tribunaux contre Hydro-Québec afin de l'obliger à verser des compensations en dommages et intérêts pour les souffrances endurées, qui comme dans le cas des compagnies de tabac, s'élèveront sans doute à plusieurs milliards de dollars.

Finalement, et en complément de ce qui précède, je ne peux m'empêcher de souligner l'absurdité de la décision tout juste prise par Hydro-Québec (voir <http://bit.ly/P1i3E7>) de confier à une société américaine les données sensibles sur la vie privée des clients résidentiels et corporatifs d'Hydro-Québec, lesquelles risquent ainsi encore plus d'être exploitées par les pirates informatiques, qui finissent toujours par trouver une faille même dans les systèmes de protection et de cryptage les plus sophistiqués. Je doute que la Régie de l'énergie ait été consultée dans ce choix qui démontre une fois de plus l'attitude cavalière et révoltante des responsables d'Hydro-Québec qui pensent pouvoir n'en faire qu'à

leur tête, en faisant fi du bien-être, de la santé et de la volonté d'une majorité grandissante de Québécois et de plusieurs centaines d'élus et d'ex-élus tant au niveau municipal que provincial. Les dommages à sa réputation qu'elle s'inflige ainsi à répétition depuis qu'elle s'est lancée dans cette aventure risquent fort de revenir la hanter durant des années, voire même de mener à un boycott généralisé par sa clientèle, qui pourrait simplement décider de ne plus lui payer un rond tant qu'elle n'aura pas compris qui elle doit servir avant tout.

Je vous demande donc respectueusement non seulement d'accorder la gratuité du droit de retrait, et ce, rétroactivement pour les clients l'ayant déjà demandé, selon le principe qu'il est immoral d'exiger d'une personne de payer pour ne pas se faire imposer un appareil électropolluant potentiellement dangereux pour sa santé et celle de sa famille et de ses voisins, ce qui est l'inverse même du principe du pollueur/payeur, mais aussi de prendre en compte les demandes maintes fois répétées, et appuyées par 46 conseils municipaux, d'imposer un moratoire au déploiement en cours, et de faire réaliser une étude d'impacts afin de valider si oui ou non on peut relier aux émissions de micro-ondes pulsées des compteurs intelligents les divers maux et symptômes incommodes que rapportent de plus en plus de clients d'Hydro-Québec, tel que démontré notamment par les centaines de témoignages reçus par la Régie à cet égard.

Merci de votre bienveillante attention à tout ce qui précède.

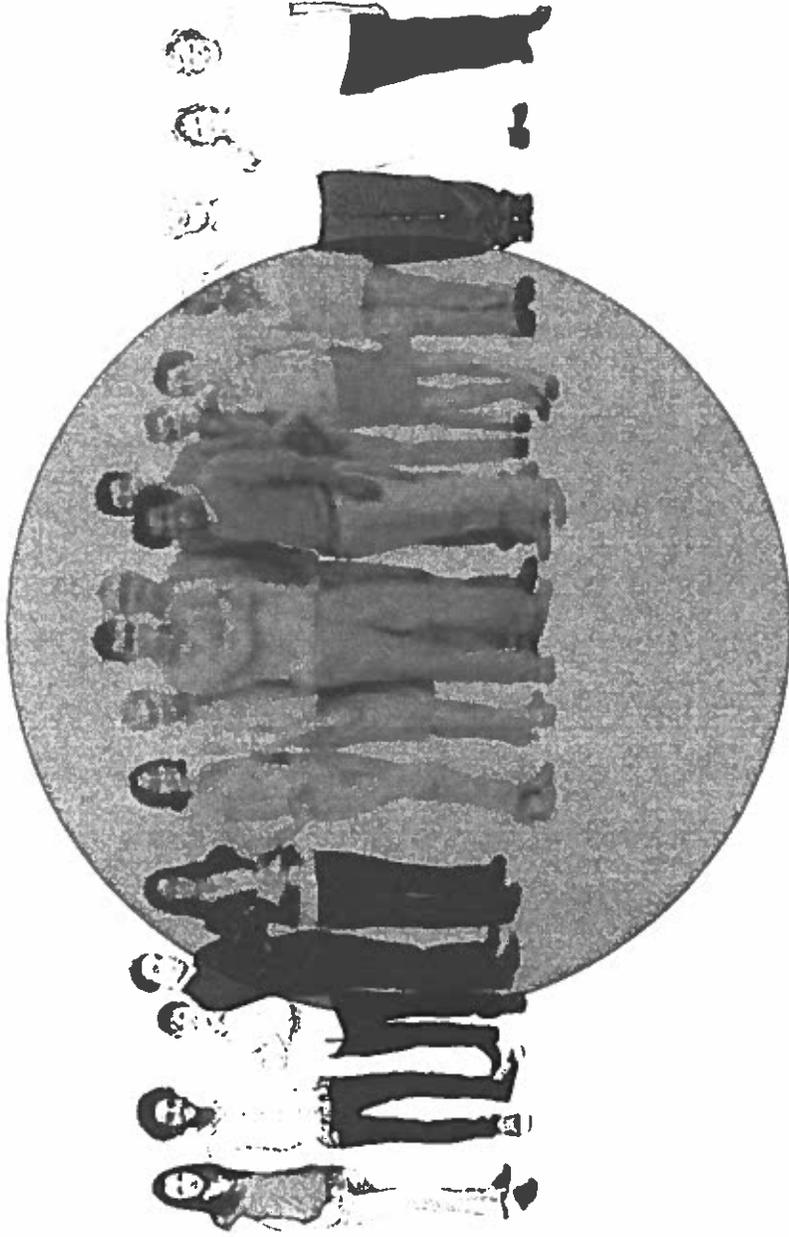
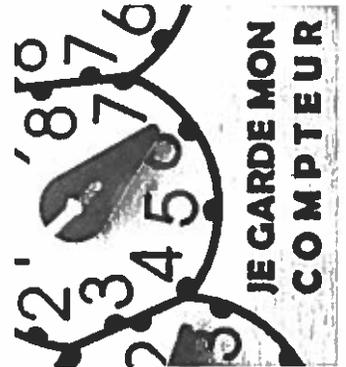
Jean Hudon

Co-fondateur et webmestre

Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique <http://www.cqlpe.ca>

Membre du comité organisateur de la campagne Je garde mon compteur !

<http://www.jegarmoncompteur.com>



Rapport Omnibus
Perceptions des résidents de la
grande région de Montréal à
l'égard des compteurs intelligents

Projet 15165-001
Avril 2014

Leger
RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

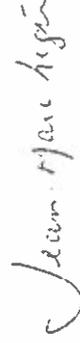
Canada
Montréal
Québec
Toronto
Edmonton
Calgary

États-Unis
Philadelphie, PA
Denver, CO
Tampa, FL

Europe
Zurich

La plus importante
firme de recherche
marketing et de sondages
à propriété canadienne

Nous sommes fiers de vous présenter ce rapport de recherche qui a été réalisé selon les normes rigoureuses de qualité de notre entreprise et de l'Association canadienne de recherche et d'intelligence marketing (ARIM). Nous sommes persuadés que cela répondra à vos préoccupations et nous espérons avoir le privilège de vous servir de nouveau dans un avenir rapproché.



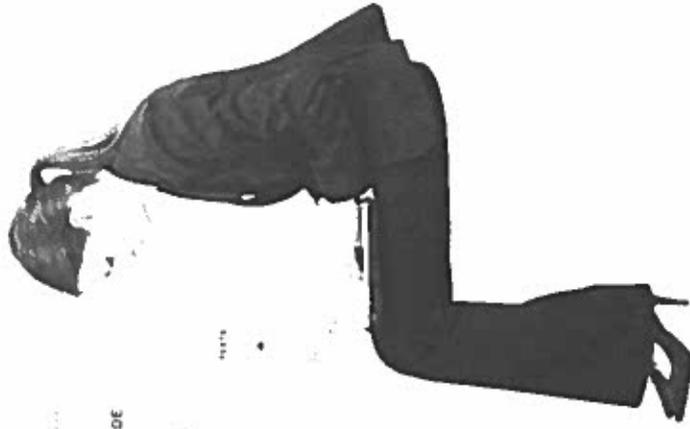
Jean-Marc Léger
Président

RESULTATS 4

REPRESENTATIVITE

ETUDE

DONNES



Leqer

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL



MÉTHODOLOGIE

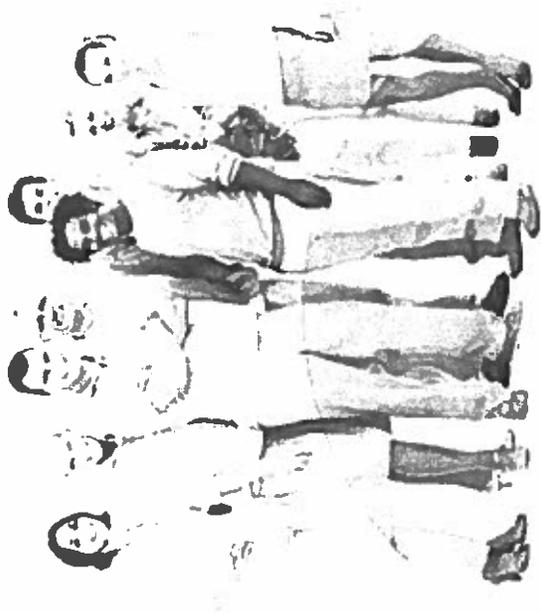
Léger Recherche Stratégie Conseil a été mandatée par l'organisation Je garde mon compteur.com afin de réaliser une étude auprès de la population de la grande région de Montréal pour connaître sa perception à l'égard du déploiement des compteurs intelligents.

Pour atteindre les objectifs de recherche, un sondage Web a été réalisé du 31 mars au 3 avril auprès d'un échantillon représentatif de 500 résidents de Montréal RMR (région métropolitaine de recensement), âgé(e)s de 18 ans ou plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais.

À l'aide des données de Statistique Canada, les résultats ont été pondérés selon le sexe, l'âge, les régions, la langue maternelle, la scolarité et la présence d'enfants dans le ménage afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude.

Notes pour la lecture du rapport :

- Il est à noter que les nombres présentés ont été arrondis. Par contre, ce sont les nombres avant arrondissement qui sont utilisés pour calculer les sommes présentées. Ainsi, les sommes peuvent ne pas correspondre à l'addition manuelle des nombres présentés.
- Les résultats présentant des différences statistiquement significatives sont indiqués dans les encadrés à la suite de la présentation des résultats globaux.



Leqer

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

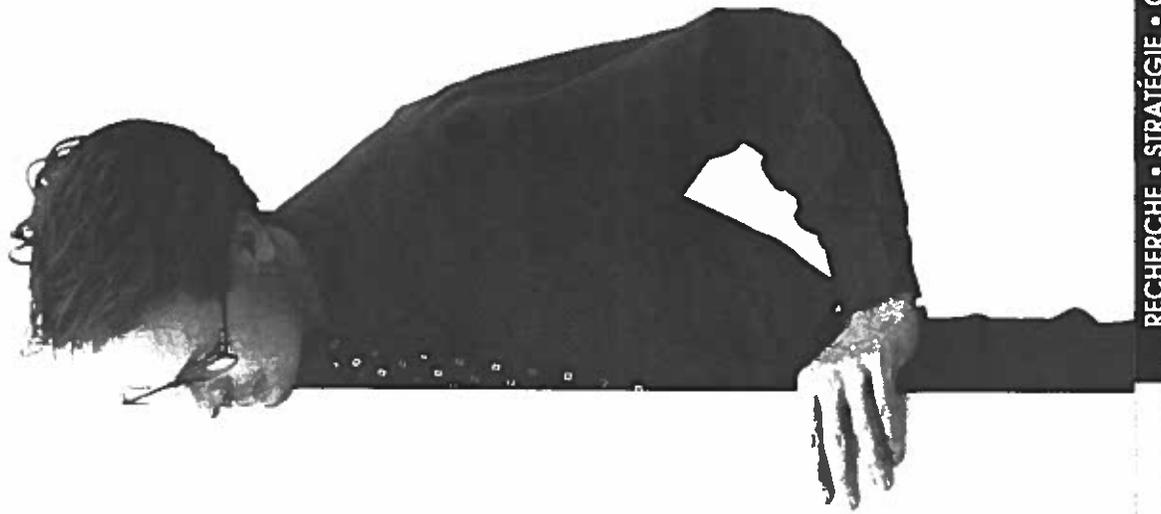
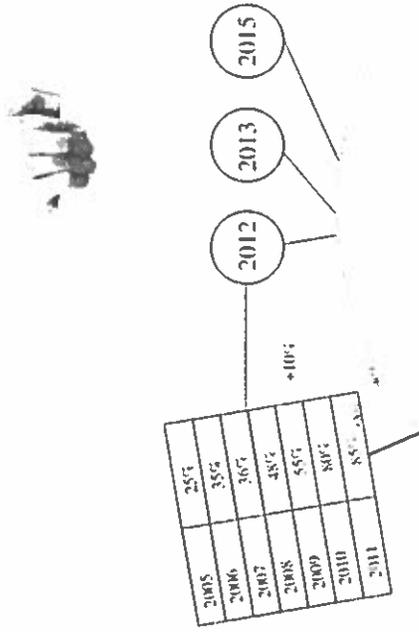


PROFIL DES RÉPONDANTS

5

Base : Tous les répondants (n=500)	
Sexe	
Hommes	48%
Femmes	52%
Âge	
18 à 24 ans	11%
25 à 34 ans	17%
35 à 44 ans	18%
45 à 54 ans	19%
55 à 64 ans	15%
65 ans et plus	18%
Niveau de scolarité	
Primaire / Secondaire	32%
Collégial	26%
Universitaire	41%
Occupation principale	
Services / Vente / Bureau	24%
Travailleurs manuels	6%
Professionnels	25%
Au foyer	6%
Étudiants	8%
Retraités	25%
Sans emploi	5%
Revenu du ménage	
Moins de 40K\$	26%
40K\$ à 59K\$	18%
60K\$ à 79K\$	14%
80K\$ à 99K\$	10%
100K\$ ou plus	17%
Langue maternelle	
Français	63%
Autres	36%
Présence d'enfant(s) dans le ménage	
Oui	26%
Non	72%

Note : Pour chacune des catégories de profil, le complément à 100 % correspond aux mentions « Ne sait pas » et « Refus ».



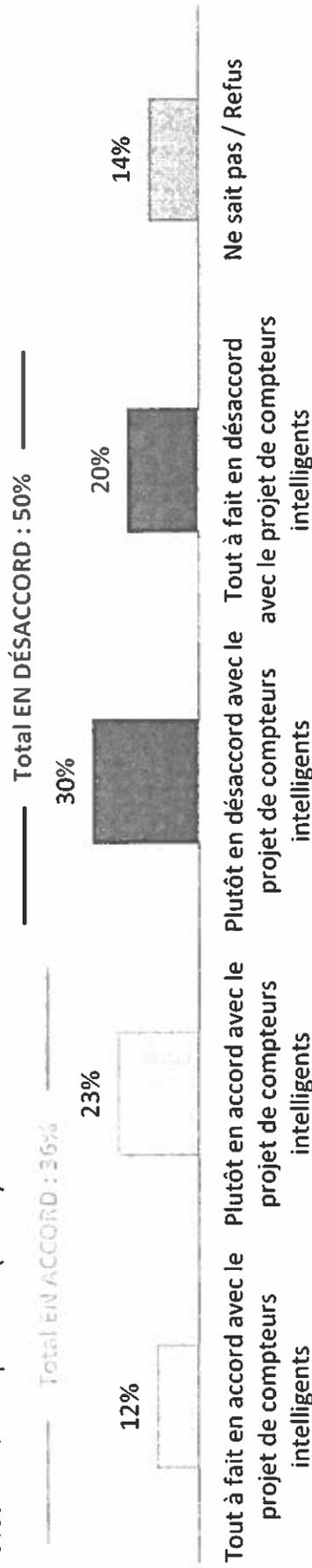


OPINION À L'ÉGARD DU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS INTELLIGENTS

La moitié des répondants de la grande région de Montréal sont en désaccord avec le remplacement des compteurs électriques par des compteurs intelligents.

Q1. Hydro-Québec déploie actuellement des compteurs de nouvelle génération dits intelligents dans la grande région de Montréal et souhaite remplacer tous les compteurs électriques du Québec par ces nouveaux compteurs. D'une part, les défenseurs du projet des compteurs intelligents affirment que leur déploiement permet à Hydro-Québec d'être plus efficace dans ses opérations, de réaliser des économies, ainsi que d'offrir un meilleur service aux abonnés, notamment en permettant le branchement et le débranchement à distance de l'électricité livrée aux clients. D'autre part, les opposants au projet mettent en doute les économies annoncées par Hydro-Québec, affirment que, comme en Ontario, une hausse variant de 15% à 20 % des coûts de l'électricité pourrait être à prévoir, soulèvent que plusieurs personnes disent avoir éprouvé divers symptômes persistants à cause des micro-ondes pulsées émises par les compteurs intelligents, et affirment qu'une exposition chronique à ces émissions pulsées pourrait favoriser le développement d'une hypersensibilité électromagnétique. Maintenant que vous connaissez les principaux arguments de part et d'autre, quel est votre niveau d'accord ou de désaccord avec le projet, en cours de réalisation, de changer tous les compteurs électriques du Québec par des compteurs intelligents?

Base : Tous les répondants (n=500)



Proportion supérieure chez :

- Les hommes
- Les retraités
- Les personnes plus scolarisées (détenant un diplôme d'études universitaires)



PRÉOCCUPATIONS QUANT AU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS INTELLIGENTS

9

En général, les résidents de la région de Montréal se disent préoccupés par les arguments énoncés par les opposants concernant les compteurs intelligents. Plus spécifiquement, 82% d'« opposants » se disent préoccupés, entre autres, par la hausse des coûts que pourraient engendrer les compteurs intelligents.

Q2A-D Voici certains arguments énoncés par les opposants au projet de compteurs intelligents. Personnellement, êtes-vous très, assez, peu ou pas du tout préoccupé(e) par les sujets suivants :

Base : Tous les répondants (n=500)

Très préoccupé(e) ■ Assez préoccupé(e) ■ Peu préoccupé(e) ■ Pas du tout préoccupé(e) □ Ne sait pas / Refus

Total
PRÉOCCUPÉ

Le fait que l'installation des compteurs intelligents puisse engendrer une hausse des coûts facturés aux clients d'Hydro-Québec.

52%



Le fait que cette nouvelle technologie donne à Hydro-Québec la possibilité d'instaurer ultérieurement la tarification différenciée dans le temps, ce qui augmentera le coût de l'électricité aux heures de grande consommation.

45%



Le fait que les micro-ondes pulsées émises par les compteurs intelligents puissent avoir des conséquences néfastes sur ma santé et celle de ma famille.

38%



Le fait que l'on puisse théoriquement analyser de façon détaillée mes habitudes de vie et celle de ma famille.

27%



En général, les femmes sont statistiquement plus nombreuses à être préoccupées que les hommes.



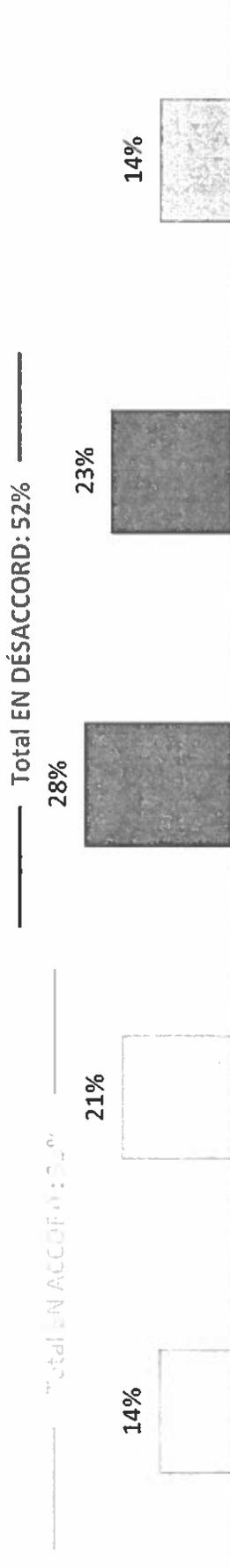
OPINION À L'ÉGARD DE LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS INTELLIGENTS

70

La Régie de l'énergie examine présentement la demande d'approbation soumise par Hydro-Québec relativement aux Phases 2 et 3, afin de déterminer s'il faut autoriser ou non le déploiement des compteurs intelligents dans le reste du Québec. D'une part, la Régie estime que la problématique entourant les effets sur la santé allégués par les opposants a été suffisamment débattue lors de l'examen de la Phase 1, que l'assurance donnée par Santé Canada que les compteurs intelligents ne présentent pas de dangers pour la santé est suffisante, basant ainsi son examen principalement sur des considérations financières. D'autre part, les opposants font valoir qu'aucune étude d'impacts sur la santé n'ayant été réalisée, et compte tenu des nombreux témoignages de personnes rapportant éprouver des symptômes incommodes en présence de ces compteurs, il pourrait être imprudent de poursuivre le déploiement. Connaissant les principaux arguments avancés de part et d'autre, quel est votre niveau d'accord ou de désaccord avec la poursuite, sans étude d'impacts, du déploiement des compteurs intelligents dans les zones visées par les Phases 1, 2 et 3 ?

Q3. La Régie de l'énergie examine présentement la demande d'approbation soumise par Hydro-Québec relativement aux Phases 2 et 3, afin de déterminer s'il faut autoriser ou non le déploiement des compteurs intelligents dans le reste du Québec. D'une part, la Régie estime que la problématique entourant les effets sur la santé allégués par les opposants a été suffisamment débattue lors de l'examen de la Phase 1, que l'assurance donnée par Santé Canada que les compteurs intelligents ne présentent pas de dangers pour la santé est suffisante, basant ainsi son examen principalement sur des considérations financières. D'autre part, les opposants font valoir qu'aucune étude d'impacts sur la santé n'ayant été réalisée, et compte tenu des nombreux témoignages de personnes rapportant éprouver des symptômes incommodes en présence de ces compteurs, il pourrait être imprudent de poursuivre le déploiement. Connaissant les principaux arguments avancés de part et d'autre, quel est votre niveau d'accord ou de désaccord avec la poursuite, sans étude d'impacts, du déploiement des compteurs intelligents dans les zones visées par les Phases 1, 2 et 3 ?

Base : Tous les répondants (n=500)



Tout à fait en accord avec la poursuite du déploiement des compteurs intelligents. Plutôt en accord avec la poursuite du déploiement des compteurs intelligents. Plutôt en désaccord avec la poursuite du déploiement des compteurs intelligents. Tout à fait en désaccord avec la poursuite du déploiement des compteurs intelligents. Ne sait pas / Refus

Proportion supérieure chez :

- Les hommes
- Les retraités

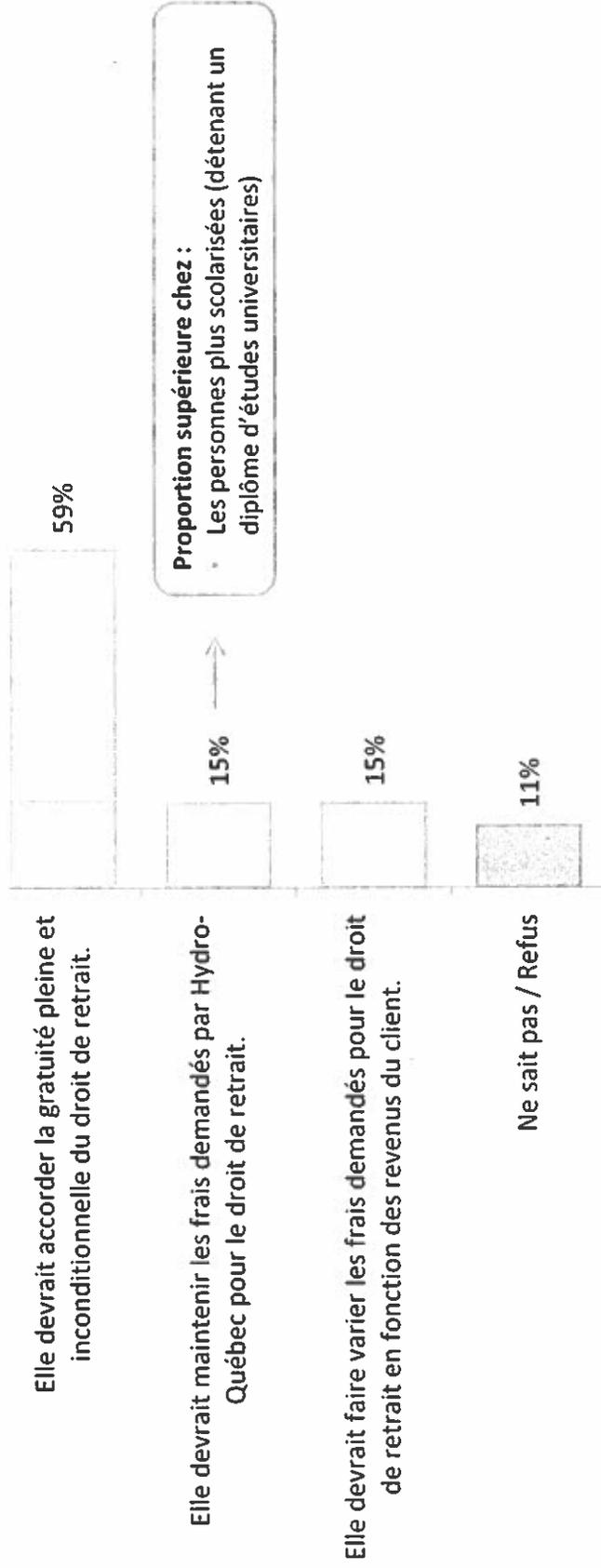


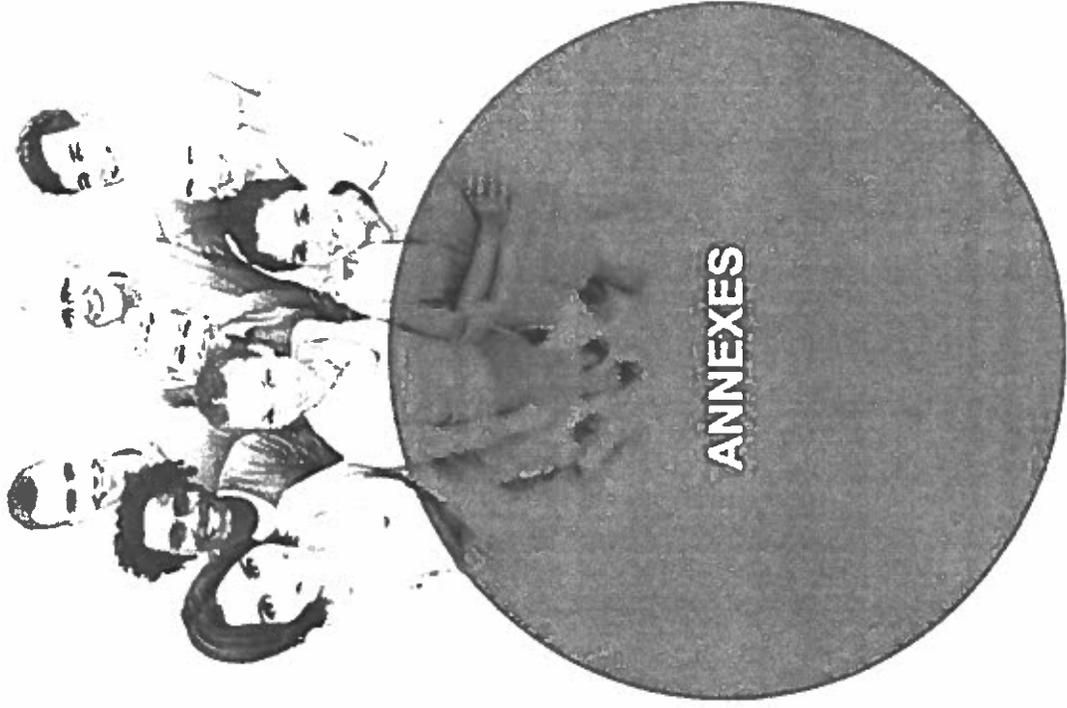
OPINION À L'ÉGARD DES FRAIS LIÉS AUX DROITS DE RETRAIT

Les clients des fournisseurs de la grande région de Montréal sur cinq pensent que la Régie de l'énergie devrait accorder la gratuité pleine et inconditionnelle du droit de retrait aux personnes le demandant.

Q4. Dans sa décision sur l'approbation de la Phase 1, la Régie de l'énergie a demandé à Hydro-Québec d'accorder un droit de retrait aux personnes le demandant, moyennant des frais annuels de 206 \$ (17 \$ par mois), et un frais initial de 137 \$, ou de 98 \$ si le choix est fait dans un délai de 30 jours après l'envoi d'une lettre par Hydro-Québec avisant le client du déploiement dans son secteur. D'une part, Hydro-Québec fait valoir que c'est au client refusant l'installation gratuite d'un compteur intelligent qu'il revient de payer pour les frais de relève manuelle que cette option nécessite. D'autre part, les opposants dénoncent les frais réclamés, qualifiés de discriminatoires pour les ménages à faibles revenus. Selon vous que devrait faire la Régie de l'énergie ?

Base : Tous les répondants (n=500)







CONTACT ET COORDONNÉES

Pour plus d'information au sujet de cette étude, veuillez contacter :

Christian Bourque

Vice-président exécutif et associé

cbourque@leger360.com

514-982-2464

Équipe projet :

Marie-Eve Lacombe, analyste

Catherine Blanchet-Morin, conseillère

Diane Rousseau, vice-présidente adjointe

Christian Bourque, vice-président exécutif

Leger

RECHERCHE • STRATÉGIE • CONSEIL

MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES AYANT DEMANDÉ UN MORATOIRE

St-Liguori, Lac-des-Aigles, Sutton, North Hatley, Saint-Pierre-de-Lamy, Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Saint-Athanase, Marsoui, St-Marc-du-lac-Long, St-Mathieu-du-Parc, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Thomas, Ste-Marceline-de-Kildare, Dorval, Ste-Marthe-sur-le-Lac, Deux Montagnes, St-Placide, Lachine, Châteauguay, St-Adèle, Mirabel, St-Sauveur, L'Assomption, Huberdeau, Arundel, Rawdon, Otterburn Park, Sainte-Anne-de-Bellevue, Piedmont, Saint-Cyprien-de-Napierrevielle, Saint-Chrysostome, Brigham, Terrasse-Vaudreuil, Crabtree, Rivière Beaudette, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Jacques et Sainte-Justine-de-Newton.

MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES ET MRC AYANT DEMANDÉ LA GRATUITÉ DU DROIT DE RETRAIT

Longueuil, Ste-Thérèse, Rosemère, Boisbriand, Sainte-Anne-des-Plaines, Mercier Hochelaga-Maisonneuve, Lachute, St-Eustache, Lorraine, St-Zotique, Repentigny, la MRC des Pays-d'en-Haut, Mascouche, Le Sud-Ouest, Laval, Brossard, Boucherville et Saint-Jean-sur-Richelieu.

MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES ET MRC AYANT DEMANDÉ À LA FOIS UN MORATOIRE ET LA GRATUITÉ DU DROIT DE RETRAIT

Val-David, Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles, St-Colomban, Canton de Gore, Prévost, Lavaltrie, la MRC de la Rive-du-Nord, la MRC des Laurentides, Ste-Émélie-de-l'Énergie, Salaberry-de-Valleyfield et L'Ascension.

Soit 64 municipalités et 3 MRC en tout, en date du 16 avril 2014

Pour accéder au libellé exact de chacune des 73 résolutions adoptées par 64 municipalités et 3 MRC, veuillez aller au www.cqjpe.ca/Trousse.htm

En incluant les municipalités faisant partie des 3 MRC ayant adopté une résolution à ce sujet, on arrive à un grand total de **93 municipalités**.

Une compilation de la population totale de chacune de ces 93 municipalités, en se basant sur les données statistiques les plus récentes disponibles, donne en tout **2,076,119** personnes ainsi représentées.

Enfin, Magog a pris la sage décision d'imposer à Hydro-Magog, qu'elle contrôle, de cesser toute installation de compteurs à radiofréquences (ltron), afin de conserver les compteurs électromécaniques, et d'en réinstaller là où ils avaient été enlevés. 26,805 personnes y vivent, ce qui donne un **grand TOTAL de 2,102,924 personnes**.

LISTE DES 93 MUNICIPALITÉS AVEC LEURS POPULATIONS RESPECTIVES

Quand elles font partie d'une des MRC ayant adopté une résolution et qu'elles n'ont pas adopté de résolution distincte, c'est indiqué par (MRC).

Laval	518,500
Longueuil	238,922
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	131,500
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	106,437
St-Jean-sur-Richelieu	94,636
Repentigny	84,472
Brossard	83,410
Le Sud-Ouest	71,546
Saint-Jérôme (MRC)	68,456
Châteauguay	47,464
Mirabel	46,076
Mascouche	45,564
St-Eustache	45,019
Salaberry-de-Valleyfield	41,791
Lachine	41,676
Boucherville	41,104
Boisbriand	27,299
Ste-Thérèse	26,569
L'Assomption	21,517
Dorval	19,005
Mont-Saint-Hilaire	18,818
Deux-Montagnes	17,815
Ste-Marthe-sur-le-Lac	15,689
Sainte-Anne-des-Plaines	14,535
Rosemère	14,211
Sainte-Sophie (MRC)	13,375
Lavaltrie	13,267
St-Colomban	12,218
St-Adèle	12,137
Lachute	11,950
Prévost	11,343
Rawdon	10,416
Sainte-Agathe-des-Monts (MRC)	10,115
St-Sauveur	9625
Lorraine	9479
Mont-Tremblant (MRC)	9387
Otterburn Park	8450
Saint-Hippolyte (MRC)	8083
St-Zotique	6773
Sainte-Anne-de-Bellevue	5073
Val-David	4450
Saint-Jacques	4111
Sutton	3906
Morin-Heights (MRC)	3762
Saint-Adolphe-d'Howard	3702
Saint-Faustin-Lac-Carré (MRC)	3467
Crabtree	3421
Sainte-Anne-des-Lacs (MRC)	3363
Saint-Thomas	3193
Val-Morin (MRC)	2953
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (MRC)	2740
Saint-Chrysostome	2522
Piedmont	2504

Brigham	2457
Labelle (MRC)	2270
Terrasse-Vaudreuil	1987
St-Liguori	1976
Rivière Beaudette	1960
Lac Supérieur (MRC)	1892
Canton de Gore	1880
Saint-Cyprien-de-Napierrevielle	1869
St-Placide	1715
Ste-Émélie-de-l'Énergie	1644
Ste-Marceline-de-Kildare	1567
Amherst (MRC)	1524
Wentworth-Nord (MRC)	1440
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1408
La Minerve (MRC)	1387
La conception (MRC)	1355
Sainte-Lucie-des-Laurentides(MRC)	1353
St-Mathieu-du-Parc	1263
Brébeuf (MRC)	1012
Sainte-Justine-de-Newton	958
Huberdeau	940
L'Ascension	850
Lantier	828
North Hatley	750
Val-des-Lacs (MRC)	721
Montcalm	662
Sainte-Sophie-d'Halifax	628
Arundel	610
Lac-des-Aigles	605
St-Marc-du-lac-Long	479
Ivry-sur-le-Lac (MRC)	425
Marsoui	385
Saint-Athanase	335
Lac-des-Seize-Îles (MRC)	223
Estérel (MRC)	199
Saint-Pierre-de-Lamy	122
Barkmere (MRC)	58
Lac-Tremblant-Nord (MRC)	<u>24</u>

TOTAL :	2,076,119
Magog	26,805

GRAND TOTAL	2,102,924
--------------------	------------------